



Bourg-en-Bresse
Service d'Interprétariat
en Langue des Signes de l'Ain

Protocole sanitaire et de fonctionnement du SILS 01

Rappel du contexte

A partir du 11 mai le déconfinement impose d'adopter de nouvelles règles d'intervention et une nouvelle organisation du travail.

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des professionnels et des clients, les règles suivantes seront mises en œuvre.

Modalités de gestion des demandes et des interventions

Accueil du public dans les locaux du SILS

Aucun accueil ne sera proposé dans les prochaines semaines ; la situation sera réévaluée début juin. Des assouplissements éventuels ne seront envisagés qu'au cas par cas et sur rendez-vous.

Les déplacements au domicile

Ils sont strictement limités aux situations isolées et lorsqu'aucune autre solution n'est possible. Le contact se fera à l'extérieur du domicile, devant le logement, en respectant les mesures barrières de distanciation.

Les déplacements chez un tiers (médecin, administration...)

La visite doit être faite après accord de toutes les parties.

Conditions obligatoires de réalisation de la visite :

- Limitation des personnes présentes dans la pièce : 4 maximums
- Port de masque chirurgical pour chaque personne présente
- Respect des mesures barrières avec une distanciation d'au moins un mètre 50

Interprétation en LSF tactile (pour les personnes sourdes aveugles)

Aucun contact direct ne sera possible. L'interprète du service s'appuiera sur une personne relais, le conjoint (e) ou enfant entendant(e) ou sourd(e).

Interprétation à distance

Cette modalité d'intervention sera privilégiée pour l'ensemble des rendez-vous (médicaux, entretiens psychologiques, réunions professionnelles) avec les applications Skype, Zoom, WhatsApp...

Cette modalité d'intervention sera exceptionnellement ouverte aux demandes extérieures au département de l'Ain.